

COMMUNE DE SAINT MICHEL LOUBEJOU

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 22/01/2016

Etaient présents : Solange CANCES, Jean-François MOULENE, Martine BARNABE, Olivier PUECHMAUREL, Roman BORIE, Josiane BOUAT, Guillaume GRANVAL, Isabelle MARQUIS-TASTA, Gérard CARSAC

Etaient absents : Marie-France MOULENE-BLANC, Jean-Pierre MONS (procuration à Martine BARNABE)

- **Bien sectionnaire au lieu-dit « Durand »**

La procédure pour la cession de la parcelle n°B13 a été validée par les services de la Préfecture.

Le CM délibère pour officialiser cette acquisition par Mmes Berthe Missigoï, Jeannine Lyorit, Gisèle Guilmain et Josette Maury par un Acte en la forme administrative, autorise Mme la maire à procéder à son authentification et désigne M. Jean-François MOULENE, 1^{er} Adjoint, pour représenter les habitants du hameau de Durand à l'acte.

- **Syndicat Mixte d'Adduction Eau Potable (SMAEP)**

Le SMAEP BRETENOUX SAINT-CERE a accepté par délibération du 2 décembre 2015 la demande d'adhésion des communes de Biars/Cère et Gagnac/Cère.

Le CM se prononce en faveur ces demandes d'adhésion.

- **Communauté de Communes – Temps d'Activités Périscolaires**

Dans le cadre du transfert de la compétence relative aux TAP (Temps d'Activités Périscolaires) à la communauté de communes « Cère et Dordogne », il est nécessaire de conclure une convention de mise à disposition pour les locaux communaux. Le CM accepte les termes de cette convention.

- **Communauté de Communes – Modifications des compétences**

Le conseil communautaire s'est prononcé favorablement le 21 décembre 2015 concernant l'ajout de compétence pour la création d'une voie nouvelle dont dépend la construction d'un nouveau collège sur notre territoire.

Le CM décide l'ajout comme suit de la compétence obligatoire :

- Voirie : « Création d'une voie nouvelle pour l'accès à la caserne SDIS et au nouveau collège »

- **Questions diverses**

■ Sécurité à l'école : dans le cadre du plan Vigipirate, des mesures de sécurité doivent être prises dans les établissements scolaires. Ainsi 2 sonnettes ont été installées afin de laisser la porte d'entrée fermée à clef ; par la suite il faudra également poser une clôture d'une hauteur de 60 cm sur le muret de la cour.

■ Logement de l'école : il sera disponible à la location à partir du 1^{er} avril

■ Dénomination des voies et numérotation des habitations : une 1^{ère} réunion de travail est fixée au 12 février pour lancer ce projet.

Prochaine réunion du conseil municipal prévue le 4 mars 2016 à 20H30